



Compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2020

Présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, Rose-Marie ZAURIN, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, LABERTRANDIE Lydia, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

PECULIER Charlyne à PREVOT Isabelle
COGET Charline à DUVAL Jean-Louis
PAGES Caroline à FAYAT Marie-Annick
DEVAUX Etienne à REALINI François
GATUINGT Jean-Christophe à REALINI François
GRYMONPREZ Martine à NALINE Stefanie
FASSI Reine à FARCY Jean-Luc
MARCHETTI Xaviera à BOSQUILLON Christophe

Excusée :

DUCRET Frédérique

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

M. le Maire informe qu'au vu du contexte de l'épidémie de COVID, le Conseil Municipal est déplacé provisoirement à la salle Chipping Sodbury – Rue de la Plaine, jusqu'à nouvel ordre, et ce afin de faciliter la mise en place de mesures de prévention sanitaire et la distanciation requise. Le port du masque reste obligatoire. Cette séance est sans présence du public (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), et retransmise sur Facebook

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2020
Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| Dates | N° | intitulés |
|------------|----|---|
| 02/11/2020 | 71 | Convention de participation financière avec les communes de VERT SAINT DENIS et MOISSY CRAMAYEL pour les enfants cessonais inscrits en classe ULIS |
| 04/11/2020 | 72 | Signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT pour la vérification périodique des installations électriques, des installations gaz et des appareils de levage |



| | | |
|------------|----|--|
| 04/11/2020 | 73 | Signature d'une convention avec l'association Blackfox pour la mise à disposition précaire et révocable d'un terrain à usage de loisirs associatifs |
| 06/11/2020 | 74 | Signature d'un contrat avec Arpege pour la maintenance et l'hébergement d'un espace citoyen pour un montant de 9660,42€ / an |
| 06/11/2020 | 75 | Signature d'un avenant avec la société CIRIL pour le contrat de maintenance du logiciel |
| 06/11/2020 | 76 | Signature d'un contrat avec Microsoft via le revendeur Computer Services 77 dans le cadre de la mise en place d'un abonnement pour nos messageries externalisées |
| 19/11/2020 | 77 | Annulé |
| 19/11/2020 | 78 | Cessation d'activité de la régie de recettes du CCAS libéralités reçues |
| 24/11/2020 | 79 | Signature du marché subséquent n° 38 portants sur les prestations de l'accord-cadre 2018M07 lot n° 1 : matériels informatiques et périphériques, pour un montant de 474 € HT avec la Société MEDIACOM |
| 30/11/2020 | 80 | Décision de résiliation pour faute de l'accord-cadre n°2020M04 - Lot 1 portant sur les prestations d'entretien ménager des bâtiments communaux, signé avec la Société HEMERA |
| 03/12/2020 | 81 | Signature de la troisième et dernière reconduction de l'accord-cadre référencé 2018M02 - Lot 1, portant sur l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires courantes destinées aux activités scolaires et périscolaires, signé avec la Société CYRANO. |
| 03/12/2020 | 82 | Signature de la troisième et dernière reconduction de l'accord-cadre référencé 2018M02 - Lot 2, portant sur l'acquisition et la livraison de matériel didactique et fournitures destinés aux activités scolaires et périscolaires, signé avec la Société CYRANO. |
| 03/12/2020 | 83 | Signature de la troisième et dernière reconduction de l'accord-cadre référencé 2018M02 - Lot 3, portant sur l'acquisition et la livraison de livres de bibliothèque et manuels scolaires, signé avec la Société PAPETERIES PICHON. |

Administration Générale

➤ Rétrocession d'une concession funéraire

ACCEPTÉ la reprise de la concession perpétuelle n°427 (plan n°387) au nom de la commune au prix de 140,58 €.

DIT que le remboursement correspondant sera inscrit à l'article 6718 du budget primitif 2020.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

➤ Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, dans

la limite de 25 % des crédits ouverts par chapitre au budget de l'exercice précédent tel que présentés dans le tableau annexé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

➤ Imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour l'année 2021

DECIDE d'imputer en section d'investissement pour l'année 2021 :

- les dépenses liées au fleurissement et à l'aménagement des espaces verts de la commune dès lors qu'il s'agit de dépenses ayant un caractère de durabilité tels que les plantes vivaces, les arbustes, les tuteurs,
- les dépenses liées à l'acquisition de gilets pare-balles, menottes et matraques,
- boîtes à outils,
- panneaux de signalisation,
- lampes torches,
- attaches remorques,
- porte-voix,
- porte-manteaux et patères,
- auvents,
- casiers pour tables scolaires,
- antennes TV,
- équipements de chariots de lavage (seau, presse),
- balais à plat,
- escabeaux,
- poubelles grande contenance,
- sèche-dessin,
- modules de motricité (pont de singe, tour, échelle, barre d'activité),
- mobilier coin jeux (maisonnette, nurserie, cuisine, ilots de jeux, garage),
- monocycle,
- cabanon jeu,
- jeux de société géants,
- patinette, trottinette,
- pedal walker,
- piscine à balles,
- porteur,
- tapis de gymnastique,
- tapis de jeux,
- toboggan d'intérieur,
- tricycle,
- barbecue, réchaud camping,
- cabane de jardin,
- outils de jardinage,
- rames, pagaies,
- matériel d'initiation à la sécurité routière,
- malle de camping,
- parasol,
- queue de billard,
- cylindres sécurité,
- cimaises,
- sapins artificiels
- équipement protection individuelle.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Avance de contribution au syndicat intercommunal de Cesson – Vert-Saint-Denis

DECIDE d'attribuer au Syndicat Intercommunal des avances mensuelles jusqu'au vote du Budget Primitif 2021, une contribution de 100 110,29 € par mois.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

TARIFS 2021

- Etat civil : concessions funéraires

FIXE les tarifs des concessions funéraires à compter du 1er janvier 2021 ainsi qu'il suit:

Concession trentenaire : 294 €

Case de columbarium (durée : 30 ans) : 457 €

Cavurne (durée : 30 ans) : 553 €

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70311 du budget.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Administration générale : potagers communaux situé rue Maurice Creuset

ABROGE la délibération 125/2019 du 18/12/2019,

FIXE le montant de la redevance annuelle d'une parcelle de potager à 57,50 €.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Etat Administration générale : commerçant du marché et montant du droit de place pour les camions de restauration à emporter

ABROGE la délibération 126-2019 du 18/12/2019,

FIXE le montant du droit de place du marché commerçant ainsi qu'il suit :

De 0 à 4 mètres linéaires : 10,50 €

De 4 à 12 mètres 15,70 €

DIT que les stands ne devront pas excéder 12 mètres linéaires afin de répondre à la configuration du marché actuel et des commerçants présents.

FIXE le montant du droit de place pour les camions de vente de restauration à emporter à 10,50 €.

DIT que les recettes seront inscrites aux articles 7336 et 7337 du budget de la commune

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

- Education- social : extrascolaire et périscolaire, service de portage de repas

APPROUVE le principe d'une tarification des activités périscolaire et du portage de repas à domicile au taux d'effort appliqué au Quotient Familial

ADOpte les taux d'effort et les tarifs particuliers tels qu'annexés à la présente délibération

ADOpte le tarif forfaitaire pour frais de traitement des retards de paiement d'un montant de 10 € par facture non réglée à la date limite de règlement auprès de la ville

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Vie locale : location de salles communales

ABROGE la délibération n° 128-2019

FIXE les tarifs de location des différentes salles communales à compter du 1er janvier 2021 comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

- Participation obligatoire aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Paul (élèves de maternelle)

AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant fixant les conditions et le montant de la participation communal aux frais de fonctionnement de l'école Saint Paul.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

AMENAGEMENT

- Approbation du dossier de la réalisation de la ZAC Centre-Ville

EMET un avis favorable sur le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée dite du Centre-ville tel que modifié le 15 novembre 2020 et le programme des équipements publics.

DIT que la présente délibération sera transmise et notifiée à Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne, l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés pour un avis favorable

Ont donné un avis défavorable : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, M. COTTALORDA, Mme LABERTRANDIE

RESSOURCES HUMAINES

- Fixation des modalités d'attribution de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents (fonctionnaires et agents de droit public) particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, selon les modalités définies ci-dessous :

- cette prime sera attribuée au prorata du nombre d'heures travaillées, durant la crise sanitaire, soit du 17 Mars 2020 au 7 Mai 2020, avec un plafond maximum de 1 000 euros, aux agents ayant été mobilisés sur le terrain et étant en contact avec du public.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

PRECISE que cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes, et notamment :

- les deux primes composant le RIFSEEP,
- les indemnités compensatoires des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes (IFTS, IHTS...).

INDIQUE que la prime exceptionnelle sera exonérée d'impôts sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

DIT que cette prime fera l'objet d'un versement unique, sur la paie du mois de Janvier 2021.

DE PREVOIR ET D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 17/12/2020

**Olivier CHAPLET
Maire de Cesson**